Bordereau attestant l'exactitude des informations - CASTRES - 8102 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/01/2026 - 67 - 2023 B 00539 - 980 179 568 - AB3

TRIBUNAL de COMMERCE de CASTRES
12 JAN. 2026
COURRIER ARRIVÉ

Actif			Au 31/03/2025 Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au 31/03/2024
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	21 230	13 578	7 651	18 266
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	20 000		20 000	20 000
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**41 230**	**13 578**	**27 651**	**38 266**
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	53 986	10 728	43 257	32 680
		Autres immobilisations corporelles	194 865	32 986	161 878	179 420
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**248 851**	**43 715**	**205 136**	**212 100**
	Immobilisations financières(2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	75		75	75
		TOTAL	75		75	75
Total de l'actif immobilisé			**290 157**	**57 293**	**232 863**	**250 442**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	11 170		11 170	9 793
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	84 020		84 020	74 808
		TOTAL	**95 190**		**95 190**	**84 602**
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances(3)	Clients et comptes rattachés	3 053		3 053	882
		Autres créances	4 474		4 474	60 770
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	**7 527**		**7 527**	**61 653**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	89 845		89 845	107 871
		TOTAL	**89 845**		**89 845**	**107 871**
Charges constatées d'avance						
Total de l'actif circulant			**192 564**		**192 564**	**254 126**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			**482 721**	**57 293**	**425 427**	**504 569**

Renvois :			
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières	75	75	
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)	0	0	

Clause de réserve de propriété — Immobilisations — Stocks — Créances clients

Edité à partir de Loop V5.32.0

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan passif

AB3 - V and B Mazamet

	Passif	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	1 000	
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	5 893	
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	36 167	6 893
	Situation nette avant répartition	**53 061**	**16 893**
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	**53 061**	**16 893**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	272 283	360 762
	Emprunts et dettes financières divers (3)	38 028	38 028
	Total	**310 311**	**398 790**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 568	80 273
	Dettes fiscales et sociales	22 197	7 225
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie	289	1 387
	Total	**62 054**	**88 885**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**372 366**	**487 676**
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**425 427**	**504 569**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	242 546	285 185
	à moins d'un an	129 820	202 490
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V5.32.0

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Compte de résultat

AB3 - V and B Mazamet

			France	Exportation	Du 01/04/2024 Au 31/03/2025 12 mois	Du 05/10/2023 Au 31/03/2024 6 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises		661 091		661 091	243 555
	Production vendue : - Biens					
	- Services					672
	Chiffre d'affaires net		**661 091**		**661 091**	**244 228**
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
	Autres produits					
		Total			**661 091**	**244 228**
Charges d'exploitation (2)	Marchandises	Achats			339 198	193 984
		Variation de stocks			-9 211	-74 808
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats				
		Variation de stocks			-1 377	-9 793
	Autres achats et charges externes (3)				142 209	78 360
	Impôts, taxes et versements assimilés				1 029	135
	Salaires et traitements				68 574	14 722
	Charges sociales				159	8 531
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations		amortissements provisions	44 612	12 680
		• sur actif circulant				
		• pour risques et charges				
	Autres charges				22 299	8 249
		Total			**607 494**	**232 063**
		Résultat d'exploitation	A		**53 596**	**12 164**
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				37	
	Reprises sur provisions, transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total			**37**	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)				12 532	4 332
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total			**12 532**	**4 332**
		Résultat financier	D		**-12 495**	**-4 332**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E		**41 101**	**7 831**

Edité à partir de Loop V5.32.0

Compte de résultat

AB3 - V and B Mazamet

			Du 01/04/2024 Au 31/03/2025 12 mois	Du 05/10/2023 Au 31/03/2024 6 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2	3
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
		Total	2	3
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2	5
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		Total	2	5
Résultat exceptionnel		F	0	-2
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	4 934	936
BÉNÉFICE OU PERTE (±E±F-G-H)			36 167	6 893

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
	incidence après impôt des corrections d'erreurs
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieures
	incidence après impôt des corrections d'erreurs
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier
	- redevances de crédit-bail immobilier
(4) Dont produits concernant les entités liées	
(5) Dont intérêts concernant les entités liées	

BENOIST INVEST
BENOIST Invest
6, Impasse des Muriers
81570 Fréjeville
Tél : 66302

Edité à partir de Loop V5.32.0

AB3
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 rue de Gramentès, 81200 Mazamet
980 179 568 RCS Castres

(Ci-après la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2025

Le 30 septembre 2025,
A 17 heures,

Les associés de la Société AB3, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros divisé en 1 000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la Société, sur convocation régulière de la présidente conformément à la loi et aux statuts.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Il en résulte que sont présents :

- La société BENOIST INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 300 010 euros, dont le siège social est sis 6 impasse des Mûriers, 81570 Fréjeville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Castres sous le numéro 841 128 978 et représentée par son gérant Monsieur Adrien Benoist, propriétaire de 800 actions en pleine propriété,
- Monsieur David Ullas, propriétaire de 100 actions en pleine propriété,
- Madame Pauline Prades, propriétaire de 50 actions en pleine propriété,
- Monsieur Jean-Rémi Millet, propriétaire de 50 actions en pleine propriété,

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Adrien Benoist, en sa qualité de gérant de la société BENOIST INVEST, présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par la présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions en pleine propriété sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

La présidente de l'assemblée constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente de l'assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 mars 2025,
- Le rapport spécial de la présidente sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

La présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2025 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la présidente,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La présidente présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Elle précise que la Société est une micro-entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

La présidente donne lecture du rapport spécial du président sur les conventions.

Puis la présidente déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, qui se soldent par un bénéfice de 36 167,88 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne à la présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 36 167,88 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**36 167,88 euros**
Affecté en totalité au compte « autres réserves »	36 167,88 euros

Portant le solde de ce compte, après affectation, de 5 893,39 euros à 42 061,27 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions relevant dudit article et mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'absence de rémunération allouée à la présidente au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente.

La société BENOIST INVEST
Présidente
Représentée par son gérant
Monsieur Adrien Benoist

BENOIST INVEST
BENOIST Invest
6, Impasse des Mûriers
81570 Frejeville
Siret : 84112897800027 - APE : 6630Z

AB3
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 rue de Gramentès, 81200 Mazamet
980 179 568 RCS Castres

(Ci-après la « **Société** »)

RAPPORT SPÉCIAL DE LA PRÉSIDENTE
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Chers associés,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

I - Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'a été conclue.

Néant.

II - Conformément aux statuts de notre Société, nous vous rappelons que des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et décrites ci-après ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- **Compte courant de Monsieur David Ullas avec la Société**

Personne intéressée : Monsieur David Ullas, directeur général de la Société.
Modalités de la convention : Compte courant créditeur non rémunéré (figurant au passif du bilan de la Société) pour un montant de 289,11 euros au 31 mars 2025.

- **Facturation des frais administratifs entre la société BENOIST INVEST et la Société**

Personne intéressée : La Société BENOIST INVEST, présidente de la société.
Modalités de la convention : Facturation de frais administratifs correspondant à la gestion administrative de la Société par du personnel de la société BENOIST INVEST pour un montant de 3 500,00 euros au 31 mars 2025.

- **Bail commercial entre la Société et la SCI LA DOUMERIE**

Personne intéressée : La société SCI LA DOUMERIE, société civile immobilière au capital de 1 000 euros dont le siège social est sis 6 impasse des Mûriers, 81570 Fréjeville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Castres sous le numéro 914 599 907 et représentée par son gérant Monsieur Adrien Benoist.
Modalités de la convention : Bail commercial consenti à la Société moyennant un loyer annuel de 52 500,00 euros H.T. et hors charges dont 3 869,96 euros de charges remboursées au 31 mars 2025.

La société BENOIST INVEST
Représentée par son gérant,
Monsieur Adrien Benoist

Certifié conforme

BENOIST INVEST
6, Impasse des Mûriers
81570 Fréjeville
Siret : 84112897800027 APE : 6630Z

AB3
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 rue de Gramentès, 81200 Mazamet
980 179 568 RCS Castres

(Ci-après la « **Société** »)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2025

FEUILLE DE PRÉSENCE

N°	Associés	Actions en pleine propriété	Voix	Nom du mandataire de l'associé réprésenté et Signature	Signature de l'associé présent
1	**BENOIST INVEST** Société à responsabilité limitée Au capital de 300 010 euros Siège social : 6 impasse des Mûriers, 81570 Fréjeville 841 128 978 RCS Castres	800	800	Représentée par Monsieur Adrien Benoist, gérant :	
2	**Monsieur David Ullas** 31 rue des Près 81200 Mazamet	100	100	Monsieur David ULLAS	
3	**Madame Pauline Prades** 14 rue Maurice Ravel 81100 Castres	50	50	PRADES Pauline	
4	**Monsieur Jean-Rémi Millet** 55 rue Saint Roch 81100 Castres	50	50	Millet Jean-Rémi	
==	Total	1 000	1 000	=====	=====

Nombre d'associés : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoir, arrêtée à 4 associés présents ou représentés possédant ensemble 1 000 droits sociaux.

La société BENOIST INVEST
Présidente
Représentée par son gérant
Monsieur Adrien Benoist

Certifié conforme

Certifié conforme

AB3
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 rue de Gramentès, 81200 Mazamet
980 179 568 RCS Castres

(Ci-après la « **Société** »)

EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2025

RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 36 167,88 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **36 167,88 euros**

Affecté en totalité au compte « autres réserves » 36 167,88 euros
Portant le solde de ce compte, après affectation, de 5 893,39 euros à 42 061,27 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 septembre 2025.

La société BENOIST INVEST
Présidente
Représentée par son gérant
Monsieur Adrien Benoist
Certifié conforme

BENOIST INVEST
BENOIST Invest
6, Impasse des Mûriers
81570 Fréjeville
Siret : 84112897800027- APE : 6630Z

Certifié conforme